

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE701

présenté par
M. Moreau

ARTICLE 12

A la deuxième phrase de alinéa 3, supprimer les mots :

« , en coopération avec les observatoires régionaux des espaces naturels, agricoles et forestiers, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer la création des observatoires régionaux des espaces naturels, agricoles et forestiers. En effet, il existe un observatoire national ainsi que les CDCEA renommées commissions départementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Un échelon régional plus éloigné du terrain et alourdissant les procédures n'est donc pas pertinent.